

BIJLAGE III.

Au jourd'hui le quinsiesme may mil sept cents par devant moi Mre. JEAN VAN LODENSTEIN Notaire Publicq, admis par la Cour d'Hollande, residant dans la ville de Rotterdam et devant les témoins bas nommez ont esté présents Sieur DAVID CHABOT marchand et bourgeois de cette ville, jeune homme majeur, assisté du Sieur JACQUES CHABOT et Dlle. MARIE BLANCHET ses Père et mère, futur epoux d'une part et Demlle. ELISABETH D'ESPÉROU jeune fille, future épouse demeurant aussi en cette ville, assisté de Damlle. ELISABETH GODEFROY sa mère, femme du Sr. JOSEPH D'ESPÉROU son père absent, mais la dite dlle. GODEFROY autorisée par le dit son mary a l'effet des presentes par sa lettre missive en date du 09 Mars dernler, d'autre part.

Les quels ont déclaré que pour parvenir au mariage qui au plaisir de Dieu sera célébré entre les dits futur epoux et épouse ont esté faits, les accords, stipulations et conventions qui s'ensuivent, c'est a sçavoir que les dits père et mère des dits futur epoux et épouse de part et d'autre donneront en mariage avec leur dit fils et fille, comme ils promettent par ces presentes, une somme d'argent et autres biens et effets dont les parties sont convenues entr'elles, d'ont sera fait état et inventaire, lequel signé des dits futur epoux et épouse aura la mesme force et valeur que s'il était inséré de mot a mot au present contract de mariage et le dit futur epoux donnera bonne et vallable quittance a la dite future épouse des sommes qu'il aura receu en mariage que de tous les dits biens, comme aussi des autres biens,